

AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Lyon Part Dieu (69003)

La convention d'occupation signée le 18 avril 2023 entre SNCF Gares & Connexions et la société Aux Merveilleux Lyon pour une durée de sept (7) ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 3 signé en date du 8 juillet 2025.

Cet avenant, dont l'objet est d'accorder un allègement de redevance temporaire en raison d'une prise en charge travaux, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.